



Ville de Saïemes

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le 02/05/2024

ID : 083-218301216-20240429-2024_04_29_001-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2024

Référence
2024-04-01

Objet de la délibération
Election du Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	22

Date de la convocation
22/04/2024

Vote
A la Majorité absolue
Pour : 11
Blancs : 11

L'an 2024 et le 29 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Saïemes sous la présidence de Jean-Pierre BIGARRET, doyen de la séance.

Présents : TORTOSA Marie-Laure, LIONS Marcel, FANUCCI Carine, MULLER Alban, DURDU Mélanie, AGOSTA Didier, DANİ Nicolas, BERTHET Anaïs, MEIFFRET Clotilde, LANOUX Pierre, PONS Marie, PAGEAUD Mathieu, ACHENZA Gérard, SETTE François, OLIVIER Maurice, FLORENS Pascale, BIGARRET Jean-Pierre, ANSELME Stéphane, JUİF Daniel, EMPHOUX Valérie, RIVERON Robin, ANDRAU Frédérique.

Absents ayant donné procuration : /

Absents : DUBOIS Cédric, BOUALEM Sofiane, MARY Hervé, DE GASSART Laurence, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : PONS Marie

Objet de la délibération : Election du Maire

En vertu de l'article L.2122-8, Monsieur BIGARRET Jean-Pierre, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

Il rappelle à l'assemblée qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité 3 assesseurs : Pierre LANOUX, Marcel LIONS et Mathieu PAGEAUD.

Un appel à candidature a été effectué.

Un seul conseiller se porte candidat : Marie-Laure TORTOSA

Il a été dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le 02/05/2024

ID : 083-218301216-20240429-2024_04_29_001-DE

Election du Maire :

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats ont été les suivants :

Nombre de bulletins : 22
Bulletins blancs ou nuls : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Marie Laure TORTOSA : 11 voix

Madame TORTOSA Marie Laure a été proclamée Maire, à la majorité absolue, au 1^{er} tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

**Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.**

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2024

Le Maire,
Marie Laure TORTOSA

La secrétaire de séance
Marie PONS



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Marie PONS mentioned in the text above.



Ville de Salernes

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le 02/05/2024

ID : 083-218301216-20240429-2024_04_29_002-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2024

Référence
2024-04-02

Objet de la délibération
Fixation du nombre des adjoints

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	22

Date de la convocation
22/04/2024

Vote
A la Majorité Pour : 14 Contre : 5 (G ACHENZA, F SETTE, D JUIF, JP BIGARRET, OLIVIER) Abstention : 1 (F ANDRAU)

L'an 2024 et le 29 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Présents : TORTOSA Marie-Laure, LIONS Marcel, FANUCCI Carine, MULLER Alban, DURDU Mélanie, AGOSTA Didier, DANI Nicolas, BERTHET Anaïs, MEIFFRET Clotilde, LANOUX Pierre, PONS Marie, PAGEAUD Mathieu, ACHENZA Gérard, SETTE François, OLIVIER Maurice, FLORENS Pascale, BIGARRET Jean-Pierre, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, EMPHOUX Valérie, RIVERON Robin, ANDRAU Frédérique.

Absents avant donné procuration : /

Absents : DUBOIS Cédric, BOUALEM Sofiane, MARY Hervé, DE GASSART Laurence, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : PONS Marie

Objet de la délibération : Fixation du nombre des adjoints

Madame le Maire informe à l'assemblée ;

En vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine de nombre des adjoints, sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal soit huit postes au maximum.

Compte tenu de la multiplicité des tâches à répartir entre les élus, il est proposé de fixer le nombre des adjoints au Maire à HUIT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à la MAJORITE,

Où l'exposé de Madame le Maire,

- **DE FIXER** le nombre des adjoints à HUIT.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2024
Le Maire,
Marie Laure TORTOSA



La secrétaire de séance
Marie PONS

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le 02/05/2024



ID : 083-218301216-20240429-2024_04_29_002-DE



Ville de Salernes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/04/2024

Référence
2024-04-03

Objet de la délibération
Election des Adjoints

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	22	22

Date de la convocation
22/04/2024

Vote
A la Majorité
Pour : 14
Blanc : 7
Nul : 1

L'an 2024 et le 29 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Salernes sous la présidence de Marie Laure TORTOSA, Maire.

Présents : TORTOSA Marie-Laure, LIONS Marcel, FANUCCI Carine, MULLER Alban, DURDU Mélanie, AGOSTA Didier, DANI Nicolas, BERTHET Anaïs, MEIFFRET Clotilde, LANOUX Pierre, PONS Marie, PAGEAUD Mathieu, ACHENZA Gérard, SETTE François, OLIVIER Maurice, FLORENS Pascale, BIGARRET Jean-Pierre, ANSELME Stéphane, JUIF Daniel, EMPHOUX Valérie, RIVERON Robin, ANDRAU Frédérique.

Absents ayant donné procuration : /

Absents : DUBOIS Cédric, BOUALEM Sofiane, MARY Hervé, DE GASSART Laurence, PINEDA Manuel.

A été nommée secrétaire : PONS Marie

Objet de la délibération : Election des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-10,

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints ;

Elle rappelle ;

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de la liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du code général des collectivités territoriales).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE à la MAJORITE,

Une liste est déclarée. La liste conduite par Nicolas DANI.

Nicolas DANI 1^{er} adjoint
Mélanie DURDU 2^{ème} adjoint
Marcel LIONS 3^{ème} adjoint
Anaïs BERTHET 4^{ème} adjointe

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Reçu en préfecture le 02/05/2024

Publié le 02/05/2024

ID : 083-218301216-20240429-2024_04_29_003-DE

Didier AGOSTA 5^{ème} adjoint
Clotilde MEIFFRET : 6^{ème} adjointe
Alban MULLER 7^{ème} adjoint
Marie PONS 8^{ème} adjointe

Il est par la suite procédé aux opérations d'élection des Adjoints dans le respect des conditions réglementaires, telles que présentées ci-dessus.

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 22
Bulletins blancs ou nuls : 8
Suffrages exprimés : 14
Majorité absolue : 8

A obtenu :

Liste conduite par Nicolas DANI : 14 voix

La liste conduite par Nicolas DANI ayant obtenue la majorité absolue dès le 1^{er} tour du scrutin. Les candidats figurants sur la liste sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire :

Nicolas DANI 1^{er} adjoint
Mélanie DURDU 2^{ème} adjoint
Marcel LIONS 3^{ème} adjoint
Anaïs BERTHET 4^{ème} adjointe
Didier AGOSTA 5^{ème} adjoint
Clotilde MEIFFRET : 6^{ème} adjointe
Alban MULLER 7^{ème} adjoint
Marie PONS 8^{ème} adjointe

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/04/2024
Le Maire,
Marie Laure TORTOSA

La secrétaire de séance
Marie PONS

